

■ **DP DESIGN, Alain Scheurer**, à Peseux, commerce d'accessoires autos, etc. (FOSC du 21.01.2004, p. 8). Par ordonnance du 17.03.2004, le Tribunal civil du district de Neuchâtel a prononcé la suspension de la liquidation de la faillite du chef de la maison, faute d'actif suffisant.
Journal no 751 du 19.03.2004
(02184974 / CH-645.1.009.463-0)